



Comptabilités

Revue d'histoire des comptabilités

2 | 2011

Approche codicologique des documents comptables
du Moyen Âge

Codicologie des documents comptables (XIII-XV^e siècles). Remarques introductives

Olivier Mattéoni



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/comptabilites/382>

ISSN : 1775-3554

Éditeur

IRHiS-UMR 8529

Référence électronique

Olivier Mattéoni, « Codicologie des documents comptables (XIII-XV^e siècles). Remarques introductives », *Comptabilités* [En ligne], 2 | 2011, mis en ligne le 07 septembre 2011, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/comptabilites/382>

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

Tous droits réservés

Codicologie des documents comptables (XIII-XV^e siècles). Remarques introductives

Olivier Mattéoni

- 1 La table-ronde qui s'est tenue les jeudi 1^{er} et vendredi 2 octobre 2009, en Sorbonne, au Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris (université Paris 1 Panthéon-Sorbonne), et dont les actes sont réunis dans ce numéro, constitue la première de plusieurs rencontres d'un groupe de travail qui s'est formé en 2008 autour du thème des comptabilités médiévales. Au point de départ de ce projet de recherche se trouve un constat. Si les archives comptables conservées depuis le XIII^e siècle ont déjà été beaucoup exploitées par les historiens¹ – encore qu'il reste des dépôts et des séries qui attendent d'être sollicités –, aucune étude codicologique et diplomatique d'ensemble n'existe véritablement sur le sujet. Pourtant, une recherche sur les supports, la matérialité des documents, l'organisation interne des comptes ne constitue en rien une approche annexe et secondaire, comme cela a pu être considéré pendant longtemps. Au contraire, une enquête de ce type doit permettre, pour reprendre les mots de Patrice Beck dans sa présentation du projet², « de donner des arguments pour révéler à la fois les buts poursuivis par l'administration émettrice et les compétences de ses agents, [et] pour définir les enjeux de l'usage de l'écrit et les stratégies des pouvoirs développés en la matière »³. Bien sûr, une telle préoccupation n'est pas née de rien. Elle s'intègre dans un mouvement plus général de questionnement du document qui doit beaucoup aux historiographies allemande avec l'école de Münster et son concept de *pragmatische Schriftlichkeit*⁴, et anglo-saxonne, dans le sillage des travaux de Michael Clanchy sur la *literacy*⁵, sans oublier les réflexions de l'école italienne sur l'écrit documentaire⁶. En France, ce sont d'abord les cartulaires qui ont retenu l'attention des historiens qui, depuis vingt ans, prennent en compte dans leurs études la double dimension diplomatique et mémorielle du document⁷. De ces travaux est né le concept de *scripturalité* pour évoquer la production et l'usage de documents écrits, mais aussi leur conservation et leur organisation⁸. Dans cette réflexion générale, le document comptable est resté à l'écart des

investigations historiennes. Or le compte est un écrit à part entière. Écrit certes particulier, qui comprend des données chiffrées, qui répond à sa logique, mais qui constitue un instrument de gestion au cœur des pratiques non seulement économiques, mais aussi politiques et sociales des hommes du temps. Ainsi, comme dans le débat sur les cartulaires, la question du lien entre écriture comptable et préservation, pour ne pas dire entretien d'une mémoire, demeure de toute première importance.

- 2 Dans ce cadre, la rencontre de 2009 s'avère précieuse. Dans ce « retour aux sources », elle est la première étape d'un parcours de recherche qui doit permettre, avant de s'intéresser aux questions diplomatiques, rhétoriques et quantométriques – objet des tables rondes suivantes⁹ –, d'appréhender la question des supports et de l'organisation matérielle des registres ou des rouleaux de comptes, puisque là est l'une des particularités des archives comptables médiévales de se présenter, selon les espaces et la chronologie, sous la forme de rouleaux et/ou de registres. En amont de la rencontre de Paris, Patrice Beck et Caroline Bourlet avaient réfléchi à un questionnement, proposé aux participants, autour de la façon dont pouvait se structurer un travail sur la codicologie des comptabilités. Le petit guide élaboré par nos deux collègues propose une démarche en deux temps¹⁰. En premier lieu, ils invitent à une réflexion sur les manuscrits ou registres ou encore rouleaux qui contiennent la documentation comptable. Pour les registres, il s'agit par exemple de déceler leur homogénéité ou leur caractère composite dans la mesure où, selon les cas, le registre peut comporter un seul ou plusieurs comptes à la suite, ou encore, mêlés aux comptes, d'autres documents aux contenus divers. Dans tous les cas, la description de la reliure et sa datation sont des éléments utiles d'une première approche. Ces éléments doivent permettre de savoir si la réunion de plusieurs comptes en un même ensemble est contemporaine aux documents ou postérieure, ce qui n'a bien sûr pas la même signification en terme de conservation. Le deuxième temps de la quête consiste en un travail d'appréhension des documents comptables proprement dits. Plusieurs paramètres sont ici à retenir : d'abord le support et la distinction entre parchemin et papier. Y a-t-il des institutions qui privilégient davantage un support à l'autre, ce qui oblige à tenir compte de la chronologie ? Pour une même institution, constate-t-on une évolution qui ferait passer, selon un schéma tenu pour règle, du parchemin au papier ? Ou alors, les deux supports coexistent-ils, et, dans ce cas, quelles en sont les justifications ? Pour le parchemin, il convient, autant que faire se peut, d'être sensible à son origine (vélin ou ovin) et à la qualité de sa préparation. Pour le papier, les indications sur les filigranes, confrontées aux mentions d'achat que l'on trouve parfois dans les comptes, peuvent aider à délimiter des zones d'approvisionnement. Sur ce thème du support, on n'oubliera pas que la royauté française a eu recours au XIII^e et au début du XIV^e siècle, notamment pour les comptes de la Chambre aux deniers, à des tablettes de cire¹¹. Ces supports, qui n'avaient pas vocation à durer, se retrouvent-ils ailleurs ? Quant à la question du format et de la composition des registres, elle s'avère centrale. Elle doit fournir des éléments propres à esquisser une typologie et à établir des comparaisons : pour les *codex* par exemple, dimensions et formats, nombre de cahiers et nombre de feuillets par cahier sont des éléments à observer, comme le sont aussi, en matière de mise en page, les marques, telles les réglures, qui permettent de suivre le travail de préparation. De même, les titres – titres du compte, titres des rubriques – ont-ils fait l'objet d'une ornementation particulière, laquelle revêt souvent des formes variées (miniatures, initiales historiées, lettrines)¹² ? Enfin on prendra garde à ne pas oublier l'identification des mains par une étude précise de la graphie. Une telle approche est

riche de sens pour dégager les différents niveaux d'intervention dans l'élaboration d'un compte : rédacteur ou scribe, décorateur ou enlumineur, vérificateur et correcteur. Le soin apporté à la décoration et à l'ornementation oblige à s'interroger sur les enjeux du document comptable. En d'autres termes, le compte n'est-il qu'un instrument de gestion, ou alors un document plus complexe qui affirme aussi les droits du prince ou du seigneur tout en confortant les fondements¹³ ?

- 3 Dans cette approche, un espace du compte ne doit pas être négligé : il s'agit des marges. Souvent grande, la marge de gauche est l'espace du contrôle, alors que la marge de droite est plutôt réservée à la récapitulation des données chiffrées. C'est dans la marge gauche que, à la Chambre des comptes, les clercs indiquent aux maîtres qui vont procéder au jugement des comptabilités les points à vérifier, l'absence de « certifications » pour telle ou telle dépense, les omissions ou les cas de dépenses douteuses sur lesquels les conseillers auront à se prononcer. La marge est la mémoire de ce travail d'instruction. À ce propos, la question de la langue est importante. À la Chambre des comptes de Paris ou dans d'autres Chambres princières, la langue du contrôle est le latin tandis que les comptes sont généralement en français. Qu'en est-il pour d'autres comptabilités : comptabilités urbaines, comptabilités seigneuriales, comptabilités ecclésiastiques surtout ? Pour ces dernières, le latin reste-t-il la langue à la fois de la tenue et du contrôle des comptes tout au long des XIII^e-XV^e siècles ? Ou bien cède-t-il la place au vernaculaire quand la gestion de certains domaines ou de certains revenus est confiée à un personnel laïque ? Même si cette question a été davantage au cœur des travaux de la table ronde de Dijon-Besançon de 2010, elle n'est pas sans conséquence sur l'organisation et la disposition interne des comptes.
- 4 Il serait intéressant de savoir si des instructions relatives à la tenue de comptes se rencontrent selon les institutions. Si l'on en croit la vigilance des maîtres de la Chambre des comptes de Paris, nul doute que de telles instructions existaient. Voici un exemple, parmi d'autres, rencontré dans les archives du comté de Forez. Celles-ci renferment un compte qui a été dressé pour la construction de la muraille de la ville de Feurs décidée par le duc-comte de Forez, Louis de Bourbon, en 1388¹⁴. À l'évidence, le compte a commencé d'être rédigé par un clerc peu au fait des usages de la Chambre des comptes de Montbrison devant laquelle il devait être présenté. On trouve ainsi au début deux rédactions successives, qui sont entremêlées. Un article de la fin du compte précise que deux clercs « ont esté pour VIII jours a fayre cez presens comptes » sur le commandement des auditeurs de la Chambre. Une lecture du compte révèle néanmoins que la part des deux clercs dans ce travail n'a pas été la même : l'un a rédigé l'essentiel du compte, l'autre, dont l'écriture plus fine et plus posée que celle du précédent est nettement identifiable, s'est attaché à rectifier la présentation du chapitre des recettes afin qu'elle soit conforme au style de la Chambre de Montbrison¹⁵. Certes, il ne s'agit ici que d'une intervention qui concerne la disposition des rubriques. Il est manifeste cependant – et les règlements relatifs à la Chambre des comptes de Paris le confirment –, que des prescriptions concernant la présentation matérielle existaient. Écoutons le roi de France dans l'ordonnance de Mehun-sur-Yèvre de 1454 quand il explique à l'intention des gens des comptes parisiens :

« Item, que lesdiz officiers comptables feront doresenavant, ou feront faire par leurs procureurs ou clercs, leurs comptes de bon et souffisant volume, et y escriront ou feront escrire plus serré qu'ilz n'ont fait par cy-devant ; et pour ce faire, auront en ung lieu de ladicte Chambre ung exemplaire de la grandeur et du volume, tant en escripture comme en espace, tel qu'il semblera estre de faire a ceulx dudit

bureau ; et ne sera taxé doresnavant pour chacun feuillet de leurs comptes rendus en ladite Chambre que deux solz tournois au plus, tant pour les comptes qui se font a paris comme de ceulx a tournois »¹⁶.

- 5 On le voit : les préoccupations pratiques peuvent être dictées par des préoccupations pécuniaires. Cela étant, le respect de normes d'écriture et de présentation répond à une logique conservatoire, l'uniformisation du cadre de présentation et d'écriture devant permettre un meilleur contrôle de l'information comptable¹⁷.
- 6 Les contributions de ce numéro, parce qu'elles ambitionnent de s'intéresser à des comptabilités émanant d'institutions différentes – ecclésiastiques, hospitalières, urbaines, royales et princières – conduisent à poser la question des jeux d'influence, des connexions qui ont existé entre monde de l'Église et monde urbain, administration royale et administration princière. On sait ainsi que des relations souvent étroites liaient personnel comptable des villes et personnel des princes. En quoi cela a-t-il pu influencer sur la tenue et l'organisation des comptes ? Dans des villes comme Moulins, Lille ou Rennes, les comptes urbains étaient vérifiés par le personnel de la Chambre des comptes du lieu¹⁸. Cette intervention fut l'occasion d'ajustement dans la disposition des rubriques en vue d'une plus forte uniformisation¹⁹. Cela déboucha-t-il aussi sur des recommandations en matière de formalisation et de mise en page ? L'enquête attend d'être menée.
- 7 La fabrique des comptes s'avère ainsi un objet d'étude riche de potentialités. Car en fait, cette traque codicologique à laquelle nous convient les enquêtes ici rassemblées, offre à voir de savantes logiques classificatoires²⁰. Dans son ouvrage *Écrire, calculer, classer. Comment une révolution de papier a transformé les sociétés contemporaines (1800-1940)*, Delphine Gardey explique comment le livre comptable du XIX^e siècle « dit une certaine échelle des pratiques et une certaine conception de l'écriture »²¹. À sa façon, c'est aussi à la recherche d'« une conception de l'écriture », « écriture de gestion », « écriture comptable », devant nous permettre de mieux appréhender transformations cognitives et matérielles qui ont façonné les pratiques de gestion de la fin du Moyen Âge, que nous invite la lecture des contributions de ce numéro.

NOTES

1. Je renonce ici à donner une liste de ces travaux, tant ils sont nombreux. Parmi les études récentes particulièrement réussies, qui utilisent d'une manière fine et exhaustive les comptabilités, en l'occurrence les comptabilités urbaines, je ne citerai que Florent Garnier, *Un consulat et ses finances, Millau (1187-1461)*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, Coll. « Études générales », 2006.

2. La réunion fondatrice du groupe de recherche s'est tenue à l'université Lille 3, au sein de l'IRHiS, à l'initiative de Patrice Beck. Pour une présentation du groupe de travail, cf. le site de l'IRHiS : <http://irhis.recherche.univ-lille3.fr/00-Comptabilites/Index-1.html>.

3. Patrice Beck est l'un des premiers à avoir tenté cette approche codicologique du document comptable : cf. son article, « Codicologie d'un compte de châtelain bourguignon : Michelet Girost et les pressoirs de Chenôve (1401-1404) », *Comptabilité(S). Revue d'histoire des comptabilités* [En

ligne], 1 (2010) mis en ligne le 10 décembre 2010, consulté le 12 avril 2011. URL : <http://comptabilites.revues.org/76>. Du même auteur, voir aussi *Approche d'un document d'archives. Approche codicologique et diplomatique des chartes des feux bourguignonnes (1285-1543)*, Paris, École des chartes, 2006 (*Études et rencontres de l'École des chartes*, 20). Autre étude comprenant une approche codicologique significative : Thomas Rapin, « La maîtrise d'ouvrage de Jean de France, duc de Berry (1340-1416). Reconstitution et analyse critique d'une documentation dispersée », *Tabularia. Sources écrites de la Normandie médiévale. « Études »*, 6 (2006), p. 33-73 [En ligne] <http://www.unicaen.fr/mrsh/craham/revue/tabularia/dossier5/textes/05rapin.pdf>

4. *Pragmatische Schriftlichkeit im Mittelalter. Erscheinungsformen und Entwicklungsstufen*, Hagen Keller, Klaus Grubmüller et Nikolaus Staubach (éd.), Munich, 1992 ; H. Keller, « Oralité et écriture », dans *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge en France et en Allemagne*, Jean-Claude Schmitt et Otto Gerhard Oexle (dir.), Paris, Publications de la Sorbonne, 2002 (*Histoire ancienne et médiévale*, 66), p. 127-142, qui comporte une riche bibliographie.

5. Michael Clanchy, *From Memory to Written record. England 1066-1307*, 2^e éd. revue, Oxford-Malden, Blackwell (1^e éd., 1976).

6. Paolo Cammarosano, *Italia medievale. Struttura e geografia delle fonti scritte*, 8^e éd., Rome, Carocci Editore, 2003 (1^{re} éd., La Nuova Italia Scientifica, 1991).

7. *Les cartulaires. Actes de la Table ronde organisée par l'École nationale des chartes et le G.D.R. 121 du CNRS (Paris, 5-7 décembre 1991)*, Olivier Guyotjeannin, Laurent Morelle et Michel Parisse (éd.), Paris, École des chartes, 1993 (*Mémoires et documents de l'École des chartes*, 39) ; *Les cartulaires méridionaux*, Daniel Le Blévec (dir.), Paris, École des chartes-Salvé, 2006 (*Études et rencontres de l'École des chartes*, 19). Pour une étude précise, Pierre Chastang, *Lire, écrire, transcrire. Le travail des rédacteurs de cartulaires en Bas-Languedoc (XI^e-XIII^e siècles)*, Paris, CTHS-Histoire, 2001. Sur les cartulaires urbains, *L'écrit et la ville*. Michel Hébert et Kouky Fianu (éd.), *Memini. Travaux et documents*, 12 (2008).

8. Pierre Chastang, « Cartulaires, cartularisation et scripturalité médiévale : la structuration d'un nouveau champ de recherche », *Cahiers de civilisation médiévale, X^e-XII^e siècles*, 49 (2006), p. 20-31 ; Id., « L'archéologie du texte médiéval. Autour de travaux récents sur l'écriture au Moyen Âge », *Annales HSS*, 63 (2008), p. 245-269 ; Joseph Morsel, « Ce qu'écrire veut dire au Moyen Âge, observations préliminaires à une étude de la scripturalité médiévale », dans *Memini. Travaux et documents*, 4 (2000), p. 3-43 (texte repris avec corrections dans *Écrire, compter, mesurer/2. Vers une histoire des rationalités pratiques*, Natacha Coquery, François Menant et Florence Weber (dir.), édition en ligne, p. 4-32 : <http://www.pressens.fr/PDF/ECMonline.pdf>) ; aussi Étienne Anheim et Pierre Chastang, « Les pratiques de l'écrit dans les sociétés médiévales (VI^e-XIII^e siècle) », *Médiévales*, 56 (2009), p. 5-10, et Paul Bertrand, « À propos de la révolution de l'écrit (X^e-XIII^e siècle). Considérations inactuelles », *ibid.*, p. 75-92.

9. La table ronde de Dijon-Besançon qui s'est tenue les 30 septembre et 1^{er} octobre 2010 avait pour titre : *Le vocabulaire et la rhétorique des comptabilités. Modèles, innovations, formalisation*. La publication des actes est prévue dans *Comptabilité(S). Revue d'histoire des comptabilités* [En ligne], numéro 6 (juin 2013). La table ronde qui se tiendra à l'automne 2011 à l'université Lille 3 aura pour thème : *Savoirs et savoir-faire comptables*. La publication des actes est prévue dans *Comptabilité (S). Revue d'histoire des comptabilités* [En ligne], numéro 8 (juin 2014).

10. Présentation de ce guide : <http://irhis.recherche.univ-lille3.fr/00-Comptabilites/Codicologie.html>.

11. Élisabeth Lalou, *Les comptes sur tablettes de cire de Jean Sarrazin, chambellan de saint Louis*, Turnhout, Brepols, 2003. 205 p. (*Monumenta palaeographicae Medii Aevi*) ; Ead., *Les comptes sur tablettes de cire de la Chambre aux deniers de Philippe III le Hardi et Philippe IV le Bel (1282-1309)*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, 1994, XCI-1029 p.

12. À l'image de ce que l'on trouve pour les chartes : Ghislain Brunel, *Images du pouvoir royal. Les chartes décorées des Archives nationales, XIII^e-XV^e siècle*, Paris, Somogy Éditions-Centre historique des Archives nationales, 2005.

13. O. Mattéoni, « Vérifier, corriger, juger. Les Chambres des comptes et le contrôle de officiers en France à la fin du Moyen Âge », *Revue historique*, 641 (2007), p. 31-69, spéc. p. 55-56 (repris dans Id., *Institutions et pouvoirs en France, XIV^e-XV^e siècles*, Paris, Picard, 2010 (*Les médiévistes français*, 10), p. 123-152, spéc. p. 142-143).
14. Arch. dép. Loire, B supplément 1. Compte publié dans Marguerite Gonon, *Documents linguistiques de la France, série francoprovençale. Documents linguistiques du Forez (1260-1498)*, Paris, Éditions du CNRS, 1974, p. 256-321.
15. *Ibid.*, p. 256.
16. *Ordonnances des rois de France*, t. XIV (1790), p. 341-348, spéc. p. 346 ; Gilbert Jacqueton, *Documents sur l'administration financière en France de Charles VII à François I^{er} (1443-1523)*, Paris, 1891, 74-90, spéc. p. 86.
17. Il est clair que tous ces efforts de présentation et de classement de l'information aident à l'émergence de « rationalités pratiques » : cf. *Écrire, compter, mesurer. Vers une histoire des rationalités pratiques*, Natacha Coquery, François Menant et Florence Weber (dir.), Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2006.
18. Pour les comptes municipaux de la ville de Rennes, les auditeurs des comptes faisaient le déplacement depuis Vannes, où siégeait la Chambre des comptes : Jean Kerhervé, *L'État breton aux XIV^e et XV^e siècles. Les ducs, l'argent et les hommes*, 2 t., Paris, Maloine, 1987, t. 1, p. 403.
19. Ainsi à Lille : à partir de 1392-1393, les comptes urbains deviennent plus complets et plus rigoureux dans leur présentation. Ces modifications sont à mettre au crédit des gens des comptes qui sont chargés depuis cette date de vérifier les comptabilités de la ville : Denis Clauzel, « Lille : un laboratoire d'expérimentation pour la Chambre des comptes ? », dans *Liber amicorum Claude Lannette. Bulletin de la Commission historique du Nord*, hors série 2001, p. 37-48.
20. Les réflexions anthropologiques de Jack Goody sur les rapports entre écriture, liste et classification sont ici essentielles : Jack Goody, *La raison graphique. La domestication de la pensée sauvage*, Paris, Les Éditions de minuit, Coll. « Le sens commun », 1979 (1977 pour l'édition anglaise) ; aussi Id., *Pouvoirs et savoirs de l'écrit*, Paris, La Dispute, 2007.
21. Delphine Gardey, *Écrire, calculer, classer. Comment une révolution de papier a transformé les sociétés contemporaines (1800-1940)*, Paris, Éditions La Découverte, Coll. « Textes à l'appui », 2008.